

Message à tous les **éleveurs et intervenants** du secteur porcin du Québec

**MISE À JOUR SUR L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION CONCERNANT  
LA DIARRHÉE ÉPIDÉMIQUE PORCINE (DEP) ET LE DELTACORONAVIRUS PORCIN  
(DCVP)**

**État de la situation**

**Regain de statut négatif au DCVP**

En février 2026, trois engraissements de porcs situés sur deux sites furent infectés par le deltacoronavirus porcin (DCVP). L'un de ces sites, un engraissement situé à Saint-Dominique, en Montérégie, a désormais retrouvé son statut négatif. Après trois séries d'analyses sur une période de six semaines, tous les résultats se sont avérés négatifs. Par conséquent, l'auto-quarantaine et les mesures de biosécurité rehaussées sont levées dès aujourd'hui pour ce site.

À ce jour, le Québec recense 11 sites d'engraissements infectés au DCVP dans les régions de l'Estrie et de la Montérégie. Parmi ceux-ci, quatre sites se sont volontairement déclarés à l'EQSP, et les bâtiments contaminés de ces quatre sites ont été vidés, lavés et désinfectés. L'introduction de nouveaux lots de porcelets est débutée sur certains sites et des analyses seront effectuées pour confirmer l'éradication du virus. Sept autres sites ont été également déclarés au MAPAQ (Source : [Diarrhée épidémique porcine et deltacoronavirus porcin | Gouvernement du Québec](#) ). À l'heure actuelle, aucun cas de diarrhée épidémique porcine (DEP) n'a été rapporté au Québec.

L'EQSP souhaite rappeler l'importance, pour tous les éleveurs ayant un diagnostic de DEP ou DCVP dans leur(s) troupeau(x), de se déclarer volontairement à l'EQSP afin de profiter d'un accompagnement permettant de minimiser la propagation de la maladie dans le secteur. L'éleveur peut le faire lui-même ou par l'entremise de son médecin vétérinaire praticien. Ce faisant, l'éleveur pourra aussi accéder à une aide financière d'un fonds d'urgence de La Financière agricole du Québec (FADQ) permettant de couvrir certains coûts associés, jusqu'à concurrence de 20 000\$ pour une pouponnière ou un engraissement, et jusqu'à 30 000\$ pour une maternité.

**Avis de vigilance toujours en vigueur**

L'EQSP encourage l'ensemble des éleveurs et éleveuses de porcs, ainsi que tous les partenaires de la filière porcine québécoise, à conserver un niveau élevé de vigilance en matière de biosécurité afin de prévenir la propagation de la DEP et du DCVP.

Le transport des porcs demeure l'un des principaux vecteurs de propagation de ces virus, et nous tenons à rappeler que l'assurance d'un lavage, d'une désinfection et d'un séchage rigoureux des remorques demeure une stratégie efficace pour limiter le risque de contamination des élevages porcins par la DEP et le DCVP.

En Ontario, le nombre de nouveaux cas de DEP et de DCVP ont connu un ralentissement au cours des mois de mars et avril 2026, avec respectivement dix et quatre cas de rapportés chaque mois. Toutefois, la province compte encore 81 cas actifs de DEP et 13 cas actifs de DCVP, ce qui souligne la nécessité de maintenir une vigilance accrue.